

Résumé

12 648 personnes se sont retrouvées dans la situation d'être « sans abri » à Marseille pendant l'année 2011

Dans le cadre du projet pour favoriser l'accès aux droits, l'accès et la continuité des soins des personnes sans abri (ASSAb : accès aux soins des « sans-abri ») mis en place par la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) PACA en partenariat avec l'Atelier Santé Ville (ASV) Marseille-Centre, un travail d'évaluation a été confié au Service de Santé Publique et d'Information Médicale (SSPIM) de l'AP-HM.

Un des deux objets d'évaluation concernait le recensement du nombre de personnes sans abri à Marseille en 2011. Un premier recensement avait été réalisé par l'Observatoire Social de Lyon sur l'année 2010. L'évaluation quantitative pour l'année 2011 est réalisée dans la continuité de cette première étude avec l'objectif de s'appuyer sur davantage de files actives des structures à « bas seuil » d'exigence.

12 648 personnes, dont 580 mineurs, se sont retrouvées à un moment donné dans la situation d'être « sans abri » à Marseille pendant l'année 2011, en ayant recours à une structure d'accueil, d'hébergement, ou de soins « à bas seuil d'exigence » pour personnes sans abri.

Selon toute vraisemblance, ce nombre correspond à des situations très diverses qui peuvent correspondre à des personnes s'adressant à ces dispositifs de manière très ponctuelle ou, à l'opposé, à des personnes qui ont rencontré plusieurs épisodes de sans abris à la rue et qui alternent entre différentes solutions d'hébergement d'urgence et temporaire.

Il s'agit d'une population plutôt jeune, 80% ont entre 18 et 49 ans (9635 personnes), et 32,76% ont entre 18 et 39 ans (3 953 personnes). 85% des personnes sont des hommes (10 295).

Parmi les 580 mineurs, près de 70% ont moins de 10 ans ; ils sont avec leur famille dans 86% des cas. Le faible nombre de personnes (2692 soit 22,32%) qui se sont déplacées dans deux structures ou plus au moins une fois dans l'année 2011 suggère des logiques de recours aux dispositifs d'accueil « bas seuil » sans doute différentes suivant les structures.

Structures à « bas seuil » d'exigence : adaptation du niveau d'accès à un niveau suffisamment bas pour atteindre les populations cibles : pas de conditions pour accéder au dispositif, pas d'exigences administratives, accueil avec le moins de contraintes possibles pour accéder aux prestations.

Chloé Bazus & Alexandre Daguzan
sous la direction du Pr Roland Sambuc.

Service de Santé Publique et d'Information Médicale (SSPIM)
de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM).